

Avis informatif – Seul le texte publié au JOUE fait foi

**Avis et communications
de la
Direction générale des douanes et droits indirects**

Avis aux importateurs de ferrosilicium originaire de la Fédération de Russie et de la République populaire de Chine

Base juridique : avis C/2025/3570 de la Commission du 30.06.2025 – [JO C du 30.06.2025](#)

Type de mesure : avis d'ouverture d'un réexamen au titre de l'expiration des mesures antidumping.

Période d'enquête considérée : du 1^{er} janvier au 31 décembre 2024.

Calendrier de l'enquête : l'enquête est normalement terminée dans un délai de 12 mois et, en tout état de cause, au plus tard 15 mois après la date de publication de l'avis C/2025/3570.

Produit concerné : ferrosilicium.

Nomenclatures concernées : codes NC 7202 21 00, 7202 29 10 et 7202 29 90.

Pays d'origine : Fédération de Russie, République populaire de Chine.